



VERVIERS

Charte Terrasses HORECA

"Annexe 2 de l'Ordonnance de police
relative à l'installation et à l'exploitation
des terrasses sur domaine public »



CHARTRE TERRASSES HORECA

ENJEUX

Cette charte a pour objectif de créer un espace public plus agréable et sécurisant mais également de tendre vers la création d'un contexte urbain qui favorisera la concrétisation de projets publics et privés apportant une plus-value dans Verviers.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le retour d'un commerce qualitatif dans la ville est fortement conditionné par une évolution positive de l'ensemble du cadre urbain. En effet, la qualité appelle la qualité. Une bonne gestion des terrasses prendra dès lors une part importante à cette amélioration.

Ce n'est donc pas uniquement l'aspect visuel de la ville qui sera influencé par ces mesures mais également son redéploiement économique tant au niveau des commerces que des services.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La qualité du mobilier de terrasse laisse souvent à désirer. Cet aspect non qualitatif peut être considéré comme une forme de pollution visuelle. A cet égard, il est primordial d'améliorer le cadre de vie des citoyens afin de faire revenir de nouveaux habitants dans Verviers

ANIMATION URBAINE

Au-delà des terrasses, nous souhaitons également insister dans cette charte, sur l'interdiction de l'apposition d'images occultantes sur les vitrines. Pas uniquement parce qu'il s'agit d'un moyen détourné de transformer une partie de la façade en espace publicitaire en lieu et place d'une légitime communication identitaire des établissements, mais surtout parce que cette tendance constitue un frein à l'animation de l'espace public.

Il est crucial de conserver une porosité visuelle entre l'intérieur des rez-de-chaussée commerciaux et l'espace public. L'activité au sein des cellules commerciales doit faire partie intégrante de l'animation urbaine. Si on permet de poser des barrières visuelles entre l'intérieur et l'extérieur, on obtiendra les mêmes effets négatifs que ceux produits par les commerces inoccupés qui créent des zones mortes dans le flux urbain. Cette porosité a aussi l'avantage d'augmenter le contrôle social sur l'espace public et par conséquent le sentiment de sécurité.

LES TERRASSES

LES GRANDS PRINCIPES

Le mobilier de terrasse doit être qualitatif et harmonieux.

Pour assurer une légèreté visuelle et fonctionnelle à l'ensemble, les chaises sont ajourées. Le dossier doit, de préférence, être séparé de l'assise par un espace vide.

L'entièreté du mobilier de terrasse (chaises, tables et accessoires divers) est uniforme tant au niveau des modèles qu'au niveau des teintes. Les chaises doivent être empilables. Si le nombre de tables est supérieur à huit, celles-ci devront impérativement être empilables ou repliables pour en faciliter le remisage quotidien.

Le mobilier en plastique moulé de base (voir exemple ci-dessous) est interdit.



Les modèles positifs et négatifs repris dans les pages suivantes sont donnés à titre d'exemple. Il existe sur le marché de nombreux autres sièges et tables conformes à la typologie prescrite à des prix et styles variés. Une ouverture qui permet à chaque établissement d'installer un mobilier qui correspond au mieux à l'identité de son établissement.

Les parasols seront de forme carrée afin de couvrir le plus efficacement possible la surface à ombrager. La surface de protection est en toile. Les pans des parasols pourront avoir une inscription de maximum 1/3 de la surface du pan et ce, durant la période prévue à l'article 13 de l'Ordonnance de police relative à l'installation et à l'exploitation des terrasses sur domaine public.



CHAISES



OUI



OUI



OUI



OUI



OUI



OUI



OUI



OUI



OUI

CHAISES



NON



NON



NON



NON



NON



NON



NON



NON



NON



NON

MOBILIER HAUT



OUI



OUI



OUI



OUI

MOBILIER HAUT



NON



NON



NON



NON

PARASOLS



OUI

PARASOLS



NON



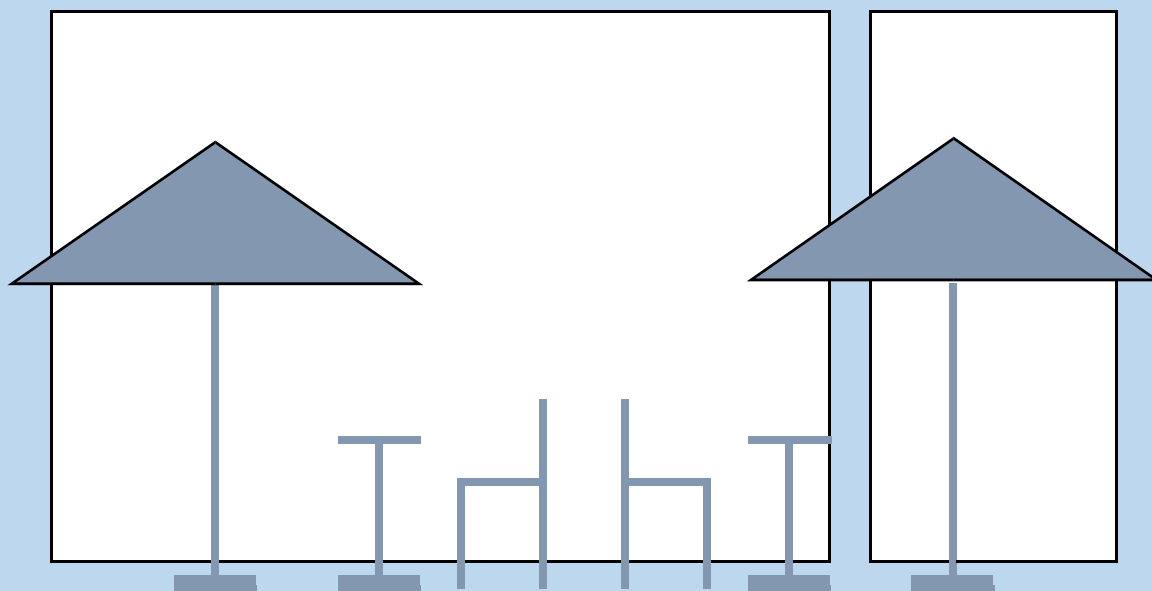
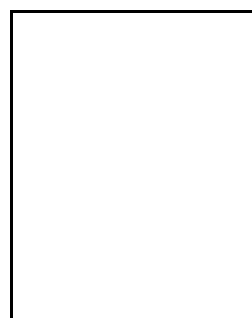
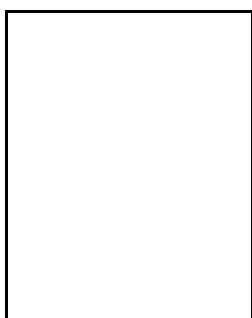
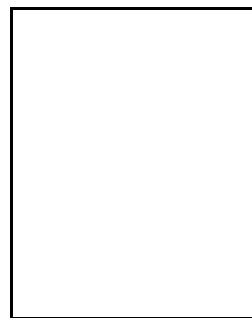
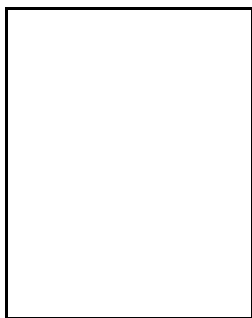
NON



NON

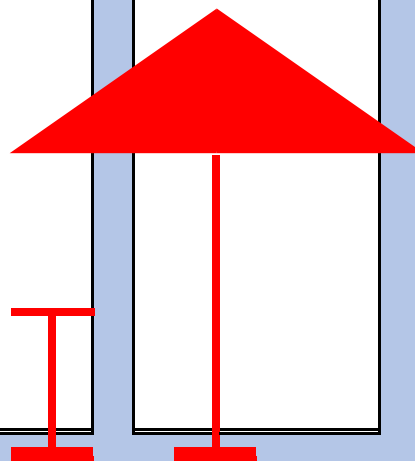
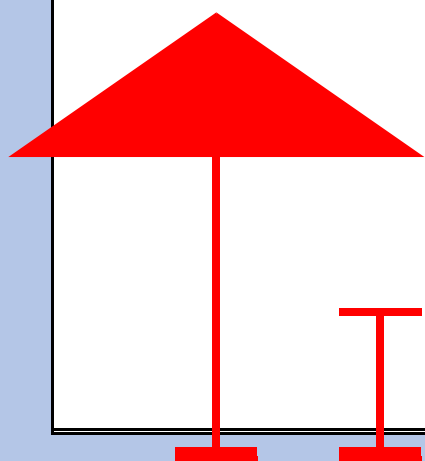
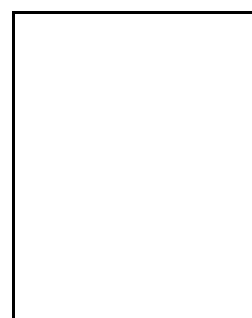
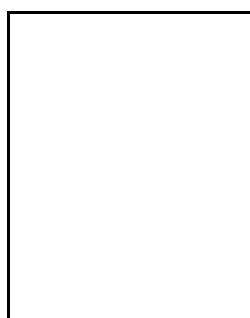
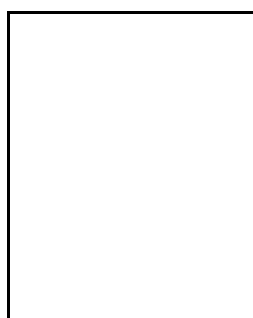
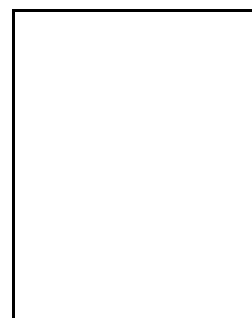
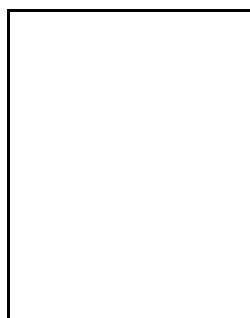
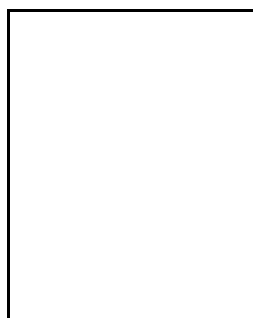
OUI

La façade est colorée, le mobilier de terrasse s'inscrit dans la même gamme de couleur.



NON

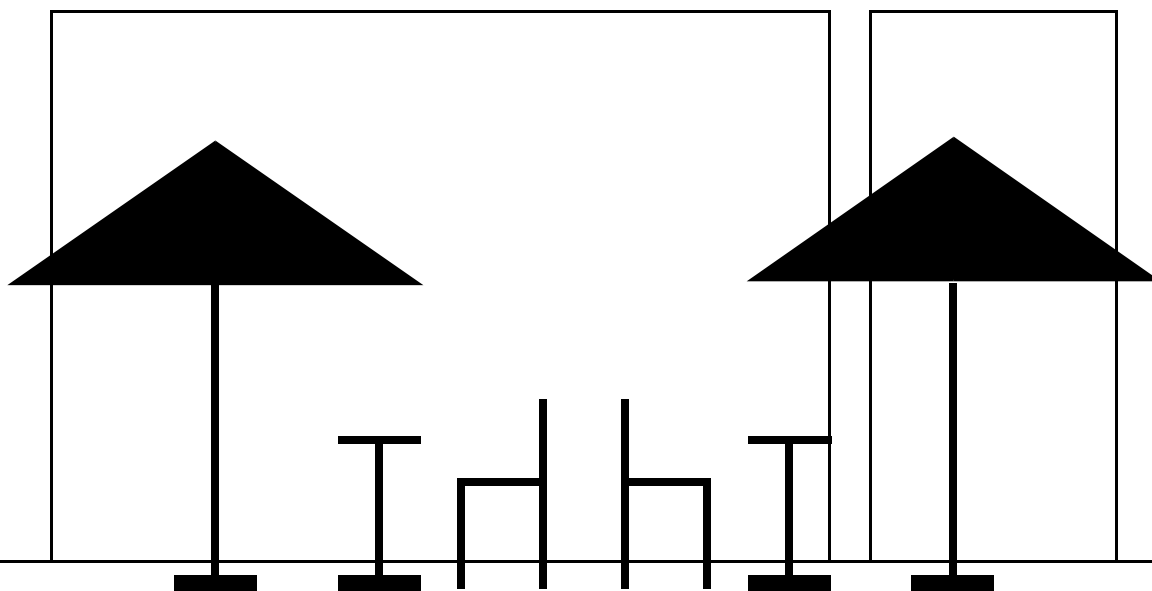
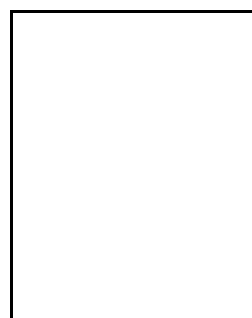
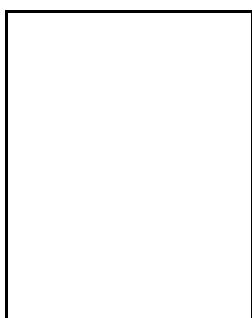
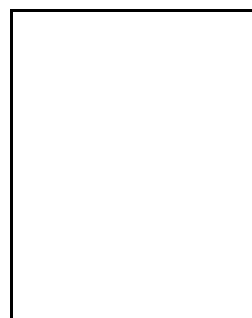
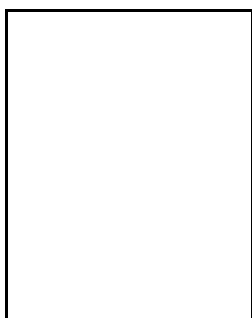
La façade est colorée, le mobilier de terrasse ne peut être dans une autre gamme, en rupture avec le contexte.



OUI

La façade est de teinte neutre, le mobilier de terrasse est également de teinte neutre.

Pour des raisons évidentes d'entretien, nous ne recommandons pas les teintes trop claires.



NON

La façade est de teinte neutre, le mobilier de terrasse ne peut pas être coloré.

